

Louvain-la-Neuve, jeudi 24 mars 2011

Fusion UCL – FUCaM

Précisions sur le projet de fusion FUCaM - UCL

Ce mercredi 23 mars 2011, les Conseils d'administration de l'UCL et des FUCaM se sont prononcés sur le projet de fusion entre les deux institutions universitaires. **Le conseil académique et le CA de l'UCL ont donné leur feu vert à l'unanimité moins deux abstentions.** De son côté, **le CA des FUCaM a accepté le projet à l'unanimité moins une abstention tandis que l'Assemblée générale des FUCaM approuvait le projet à 91 % des voix (20 votes positifs, 2 abstentions), mais sous condition.**

Les deux institutions s'étaient accordées sur le principe de la création d'un conseil stratégique¹ à Mons (dans un texte soumis aux instances décisionnelles des deux universités). Il était prévu que les FUCaM présentent une proposition concrète au CA de l'UCL avant la date de la fusion effective (septembre 2011). Ce mercredi 23/03, **les FUCaM ont modifié le texte de l'accord de principe sur le conseil stratégique en l'assortissant d'une condition suspensive.**

De son côté, l'UCL a approuvé hier, comme convenu préalablement par les deux partenaires, et sans modification, les textes fondateurs de la nouvelle université et l'accord de principe sur la création d'un conseil stratégique.

L'UCL a pris acte des conditions nouvelles posées par les FUCaM et a demandé une clarification urgente de leur position. Tout délai supplémentaire aura en effet des conséquences non négligeables sur l'ensemble du projet.

¹ Ce conseil stratégique permettrait au vice-recteur UCL en Hainaut d'associer à ses travaux les personnes dont l'expérience ou l'insertion régionale lui paraissent de nature à favoriser l'exercice de ses missions.